

IMIO Scrl

La Mutualisation par les Pouvoirs locaux
Avenue Thomas Edison, 2
7000 Mons

A l'attention du Secrétaire Communal

Fiche explicative des impacts de la création d'IMIO pour les utilisateurs Qualicité et CommunesPlone

Afin de rendre les choses les plus claires possibles, nous avons souhaité compiler dans un seul document l'ensemble des éléments qui vous concernent directement par rapport à la création d'IMIO.

⇒ **Ce qui ne change pas**

D'une manière générale, IMIO tient à vous rassurer: ***la continuité des services sera assurée.***

Les outils que vous utilisez aujourd'hui sont donc accessibles exactement de la même manière. Vous n'avez, en effet, constaté aucune différence de service depuis le 28 novembre.

IMIO reprend et continue l'intégralité des services qu'exerçaient jusque là l'Union des Villes et Communes de Wallonie agissant pour CommunesPlone d'une part et le GIE Qualicité d'autre part.

⇒ **Ce qui change**

IMIO étant une intercommunale, elle est ouverte à l'adhésion des communes, des CPAS, zones de police, intercommunales pures, sociétés de logement de service public et provinces (article 9 des statuts).

Cependant, l'application de la théorie « in house » et le respect de la législation européenne sur les aides d'Etat imposent à IMIO de restreindre son offre de produits et services à ses seuls membres adhérents.

Pour continuer à vous rendre service de la meilleure manière, pour vous permettre de bénéficier de ses produits de qualité aux tarifs avantageux de la mutualisation, **IMIO vous invite à adopter la délibération d'adhésion qui se trouve en annexe de la présente.**

Par ailleurs, les tarifs pratiqués antérieurement tant pour les produits CommunesPlone que pour les produits Qualicité ont été revus pour assurer la viabilité financière d'IMIO. Ceux-ci, bien qu'étant parfois supérieurs à ceux que vous avez connu, restent largement inférieurs à ceux du marché et se rapprochent autant que possible du « coût-vérité ».

Nous vous invitons à découvrir la nouvelle grille tarifaire d'IMIO en annexe à la présente. Notez que la tarification d'IMIO est liée à l'utilisation effective des outils par chaque membre et varie en fonction de deux critères: les outils utilisés ainsi que les services qui les accompagnent et la taille de l'entité.

Les tarifs d'IMIO seront d'application à partir du 1^{er} janvier 2012 et la première facturation sur base annuelle interviendra dans le courant du premier trimestre 2012.

⇒ **Comment adhérer à IMIO concrètement ?**

Pour adhérer à IMIO, votre conseil communal doit le plus rapidement possible:

- adopter la délibération en annexe du présent courrier ;
- l'envoyer à la tutelle ;
- dès réception de la tutelle, solliciter votre adhésion à l'intercommunale en adressant votre délibération à : IMIO, Avenue Thomas Edison, 2, 7000 Mons, à l'attention du Président, Monsieur Marc Barvais.
- verser 3,71 euros sur le compte d'IMIO IBAN BE42 0910 1903 3954 afin d'acheter une part B de coopérateur à l'intercommunale.

Afin d'assurer la continuité du service dans de bonnes conditions, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir finaliser cette adhésion pour le mois de mars 2012.

Si vous ne souhaitez pas poursuivre l'expérience de mutualisation et l'utilisation des produits d'IMIO, nous vous invitons à écrire à IMIO avec copie respectivement à l'UVCW ou au GIE Qualicité selon que vous êtes un utilisateur des produits anciennement CommunesPlone ou anciennement Qualicité pour faire part de la résiliation de votre contrat.

⇒ **Bon à savoir**

1. Le groupe stratégique qui a dessiné les contours d'IMIO a veillé à ce que le coût d'adhésion soit le plus abordable possible. Il sera en effet possible de rejoindre IMIO en achetant simplement une part de coopérateur pour 3,71 euros. N'hésitez pas à vous référer aux statuts d'IMIO, disponibles sur notre site internet www.imio.be, pour lever toutes les questions d'ordre juridique que vous pourriez avoir. Vous trouverez également une FAQ expliquant les implications de ces statuts pour votre Ville/commune.
2. Pour les utilisateurs des produits de CommunesPlone, l'adhésion à IMIO vaut résiliation de l'ancien contrat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie (laquelle renonce par le présent courrier à invoquer les termes de l'article 8 de cette ancienne convention).
3. Pour les utilisateurs des produits Gestravail et Emplois-Compétences de Qualicité, l'adhésion à IMIO permet d'assurer la continuité du service prévu par votre convention, qui sera elle-même transférée à IMIO par le GIE Qualicité dès réception de votre délibération d'adhésion. A l'échéance de cette convention, les nouveaux tarifs d'IMIO (jointés en annexe) seront d'application pour ces deux produits également.